

Brégnier-Cordon - 2025

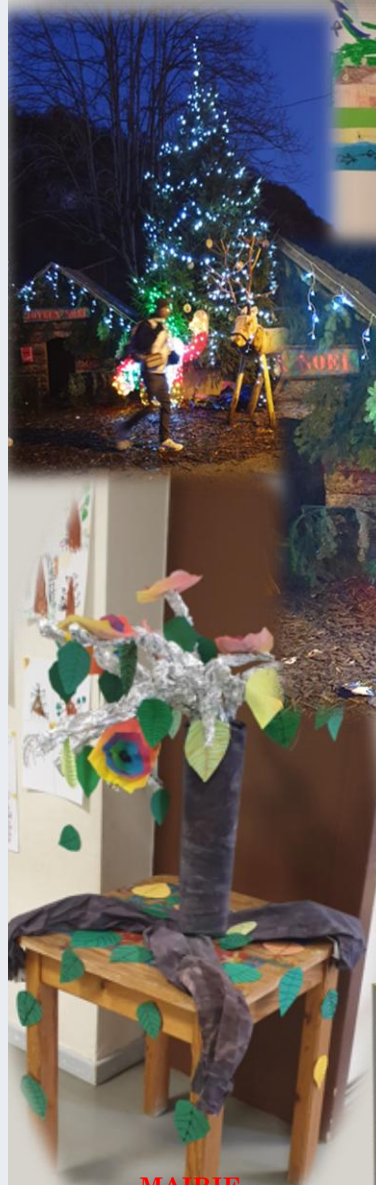


Horaires d'ouverture au Public :

Lundi de 8h à 12h

**Mercredi de 8h à 12h et
13h à 17h**

Vendredi de 8h à 12h



MAIRIE
934 RUE DE LA MAIRIE
01300 BREGNIER-CORDON
04 79 87 21 15
mairie@bregnier-cordon.fr

Informations N° 306

Table des matières

LE MOT DU MAIRE	2
BUDGETS 2025.....	5
COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY SUD.....	7
DES MOMENTS MARQUANTS.....	8
MEDIATHEQUE.....	9
MAISON DES ISLES	10
MISSION LOCALE	12
CONTENEURS	13
LE BON VOISINAGE, REGLEMENTATION DU BRUIT :.....	13
REGLES D'URBANISME	14
APAVER DU 15 AU 27 MAI 2025	16
PREVENIR LE RISQUE D'INONDATION, PRENDRE SOIN DU FLEUVE	16
DES SEDIMENTS SOUS HAUTE SURVEILLANCE	17
MESURES DE SECURITE.....	17
CALENDRIER 2025.....	18
ETAT CIVIL EN 2024.....	19
INFOS UTILES	20
<i>Votre Mairie.....</i>	<i>20</i>
<i>Frelon Asiatique</i>	<i>21</i>
<i>Randonneurs et amoureux de la nature</i>	<i>22</i>
<i>Chats errants.....</i>	<i>23</i>
LE FOUR A PAIN DU BUGEY, DIT "FOUR BANAL"	24
COIN DES ENFANTS.....	26

« Imprimé sur papier provenant de forêts gérées de façon responsable et durable par Imprimerie Gonnet, certifiée IMPRIM'VERT »

Le Mot du Maire



Nous sommes à la porte de l'été, les journées sont de plus en plus belles et les jours se rallongent.

C'est la saison des moments festifs et cette année encore ils seront nombreux et de plus en plus qualitatifs.

Dans cette vie politique nationale et internationale morose, la commune est un repère, voir pour certains un refuge.

Elle est la garantie de la continuité du service public pour tous. Elle crée du lien et rassemble les bonnes volontés.

2025 est notre dernière année de mandat. Cinq années passées à faire de notre mieux pour servir notre commune et voire de nombreux projets se concrétiser.

Mais le mandat n'est pas encore terminé, il reste une année de travail, de réalisations, de projets, de festivités. Nous poursuivons notre tâche sans relâche, au service de tous.

Il nous reste deux grands chantiers promis.

- La mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection sur nos bâtiments, nos espaces publics et nos axes routiers prioritaires.
- La sécurisation de la traversée de la Bruyère.

Les dossiers sont prêts, nous pouvons faire les demandes de subventions et lancer les marchés.

Bien sûr je n'oublie pas la rénovation énergétique des écoles maternelle et élémentaire, de la Cité de l'Enfants et de la cantine municipale.

Dossier plus compliqué. Les études sont en cours avec l'Agence d'ingénierie du Département.

En 2026, il y aura de grandes décisions à prendre, le coût des travaux sera très élevé. La commune seule ne pourra pas le supporter.

Au niveau des finances, le Compte Financier Unique (CFU) a été voté le 7 avril 2025 à l'unanimité ainsi que les 2 Budgets (Commune et Cité de l'Enfants).

Nos finances sont saines, contrairement aux 2 millions d'euros en négatif que nous avons en début de mandat et notre commune n'est guère endettée. Les taux d'imposition n'augmenteront pas une nouvelle fois cette année. (Comme annoncé il n'y a pas eu d'augmentation depuis le début du mandat).



Malheureusement ce ne sera peut-être pas le cas en 2026. Nous avons une forte pression de la Direction des Finances Publiques et nos marges de manœuvre sont trop restreintes.

Encore un grand merci aux élus municipaux pour leur engagement dans la vie municipale à chaque instant.

Toute ma reconnaissance aux agents territoriaux pour nous permettre de réaliser nos projets et de pouvoir fonctionner sereinement au quotidien.

Un grand merci à toutes les forces vives de BREGNIER CORDON :

- Les associations et tous les bénévoles pour leur implication et leur dévouement.
- Les commerçants, artisans et acteurs économiques de la commune.
- Nos Infirmières libérales.
- Les acteurs de l'éducation de nos enfants (scolaire et périscolaire)
- Les associations culturelles, notre Médiathèque et tous ceux qui nous apportent de nombreux et très beaux spectacles.
- Nos seniors avec qui nous avons une attention particulière. (Repas de Noël et thés dansants).

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre beau village.

Un Maire n'est rien tout seul, notre implication demande un vrai travail d'équipe où chaque élu a sa place et une mission au service de la commune, en ayant toujours à l'esprit d'œuvrer dans l'intérêt général.

Je terminerai en vous laissant ces quelques mois pour penser à l'avenir de notre commune.

Une nouvelle équipe municipale sera nommée en 2026. Elle sera issue d'un vote d'une liste paritaire complète. Comme pour les grandes villes, il ne sera pas possible de rayer les noms des personnes inscrites sur cette liste, ni de se présenter seul comme on pouvait le faire auparavant.

Je vous souhaite un bel été, prenez soins de vous et vos proches. Profitez encore cette année d'un beau programme de festivités municipales et associatives.

J'aurai grand plaisir de vous y rencontrer.

Bien cordialement.

Votre Maire.

Thierry VERGAIN

Hommage à Monsieur Robert MERIAUDEAU BREGNIER CORDON, jeudi 1^{er} août 2024.

Tous d'abord je remercie la famille de m'accorder ce moment de parole, afin qu'au nom du conseil Municipal, je puisse en l'absence de Monsieur Le maire retenue pour raison Médicales, rendre un vibrant hommage à Monsieur Robert MERIAUDEAU, un homme qui a consacré sa vie à notre commune.

Durant ses 7 mandats au service de la commune, il a été un pilier important de notre vie municipale, apportant entre 1977 et 2014 son dévouement, sa rigueur et sa passion pour BREGNIER CORDON.

Docteur en géographie, agrégé de l'université, syndicaliste engagé proche de François Mitterrand ; il est également l'auteur de plusieurs ouvrages et d'articles dans la revue de géographie alpine notamment.
Citons parmi tant d'autres : *Finances locales et aménagement du territoire en 1988.*

En 2011, lors de la séance des vœux du maire, le Sous-Préfet de Belley, Didier Doré à mis à l'honneur 3 élus municipaux dont Robert MERIAUDEAU. Quarante années de services auprès de ses administrés et de nombreux dossiers portés au-delà des frontières départementales.
Il a ainsi reçu la médaille d'Honneur départementale et communale échelon vermeil.

Au procès de Klaus Barbie, plusieurs témoins liés à l'histoire de la colonie des enfants d'Izieu comparaissent dont Robert MERIAUDEAU et Henri PERRET, maires des communes de BREGNIER CORDON et IZIEU.

Monsieur, Robert MERIAUDEAU était un homme dévoué, toujours prêt à donner le meilleur de lui-même pour notre village. Son implication sans faille, sa rigueur et sa préparation minutieuse des conseils municipaux étaient exemplaires.

En « épousant ça 2^{ème} épouse à savoir Bregnier Cordon » pendant ses sept mandats consécutifs, Robert MERIAUDEAU aura en retour durablement marqué la commune.

Je voudrais donc ici rendre hommage au grand maire qu'il a été en transformant profondément le village.

On lui doit de grands aménagements tels, la Cité de l'Enfant, la Maison des Isles du Rhône ; le Musée Escal Haut Rhône ; la Salle des Fêtes, le quartier de la FERRALIARE et bien d'autres encore.

Il a toujours eu le souci de faire de BREGNIER CORDON un village où il fait bon vivre et où tout le monde peut vivre.

Il serait trop long d'en dire plus tant Robert MERIAUDEAU à fait pour notre Commune.

Être maire d'une commune est un grand honneur ; mais les charges nombreuses qui chaque jour lui incombent, les attaques parfois pernicieuses qu'il subit, doivent être empreintes de politesse, de calme, de respect, au regard des tâches délicates qu'il assume. La reconnaissance des services rendus retombe vite dans l'oubli.

Robert MERIAUDEAU (cher Robert), nous ne vous oublierons pas. Notre commune est fière de son environnement préservé, de son développement harmonieux, de sa belle âme formée au fil des générations.

Robert MERIAUDEAU, je voudrais simplement, vous adresser au nom des membres du Conseil municipal, du personnel communal et de tous les habitants de BREGNIER CORDON nos profonds remerciements pour l'œuvre que vous avez accomplie et en mémoire de vous, il sera soumis en Conseil Municipal votre nom qui pourrait être donné à une rue, une place, un bâtiment. Ainsi votre mémoire pourrait vivre toujours au cœur de notre commune.

A vous sa famille, ses proches, nous vous présentons nos plus sincères condoléances.

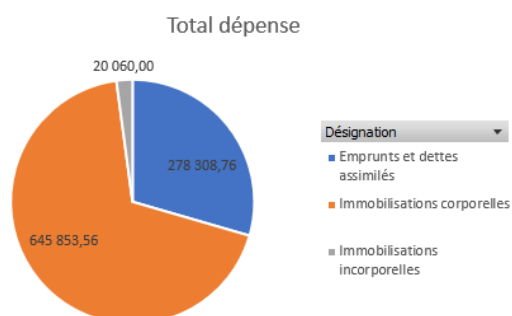
Que son âme repose en paix, que son souvenir nous guide toujours sur le chemin du bien commun et que nous poursuivions sans relâche le chemin qu'il nous a dessiné.

Budgets 2025

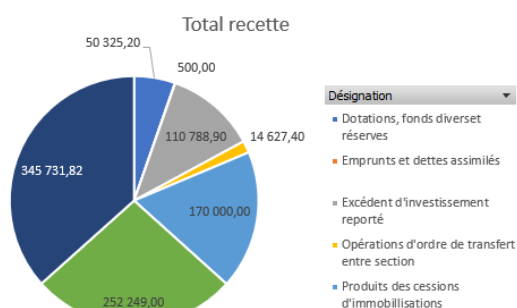
COMMUNE BREGNIER-CORDON

Vue d'ensemble prévisionnelle d'investissement en Dépenses et Recettes

Désignation	Montant
Emprunts et dettes assimilés	278 308,76
Immobilisations incorporelles	20 060,00
Immobilisations corporelles	645 853,56
TOTAL DEPENSE	944 222,32

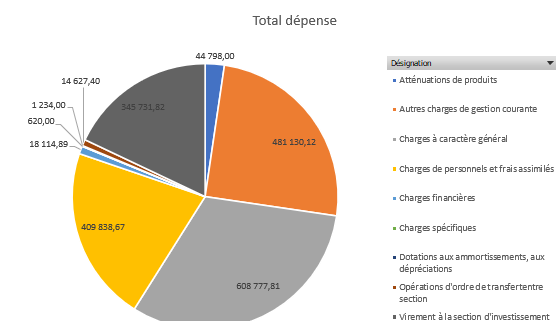


Désignation	Montant
Dotations, fonds divers et réserves	50 325,20
Subventions d'investissement reçues	252 249,00
Emprunts et dettes assimilés	500,00
Excédent d'investissement reporté	110 788,90
Virement de la section de fonctionnement	345 731,82
Produits des cessions d'immobilisations	170 000,00
Opérations d'ordre de transfert entre section	14 627,40
TOTAL RECETTE	944 222,32

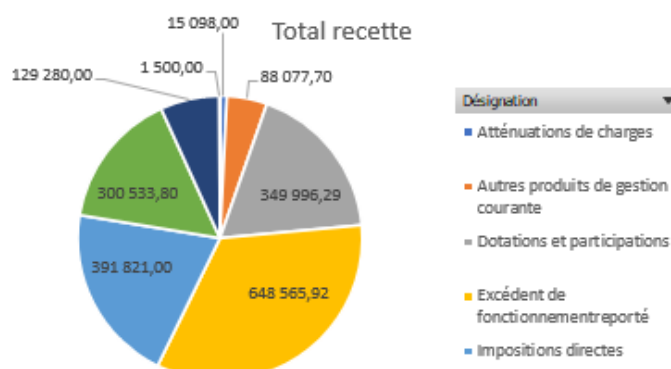


Vue d'ensemble prévisionnelle de fonctionnement en dépenses et recettes

Désignation	Montant
Charges à caractère général	608 777,81
Charges de personnels et frais assimilés	409 838,67
Atténuations de produits	44 798,00
Autres charges de gestion courante	481 130,12
Charges financières	18 114,89
Charges spécifiques	620,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations	1 234,00
Virement à la section d'investissement	345 731,82
Opérations d'ordre de transfert entre section	14 627,40
TOTAL DEPENSE	1 924 872,71



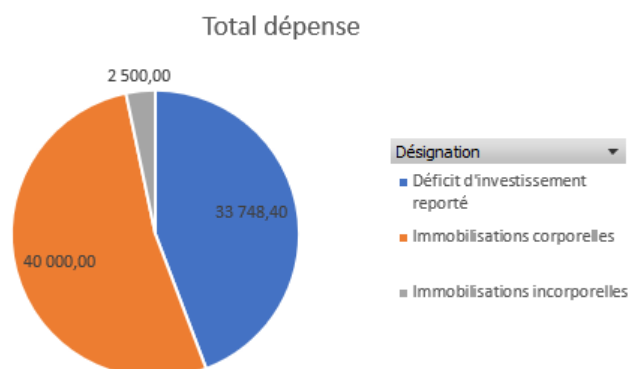
Désignation	Montant
Atténuations de charges	15 098,00
Produits des services, domaine et ventes diverses	129 280,00
Impôts et taxes	300 533,80
Impositions directes	391 821,00
Dotations et participations	349 996,29
Autres produits de gestion courante	88 077,70
Produits spécifiques	1 500,00
Excédent de fonctionnement reporté	648 565,92
TOTAL RECETTE	1 924 872,71



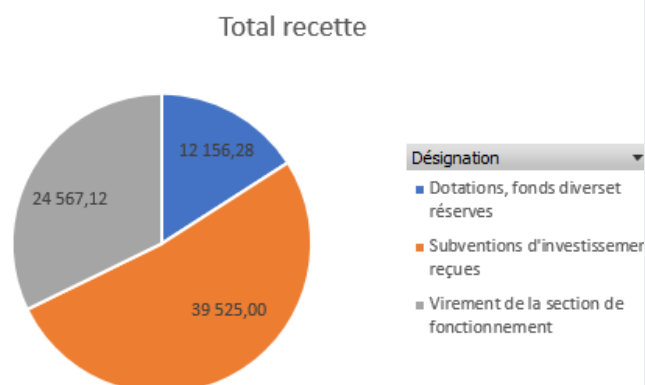
CITE DE L'ENFANT BREGNIER-CORDON

Vue d'ensemble prévisionnelle d'investissement en dépenses et recettes

Désignation	Montant
Immobilisations incorporelles	2 500,00
Immobilisations corporelles	40 000,00
Déficit d'investissement reporté	33 748,40
TOTAL DEPENSE	76 248,40

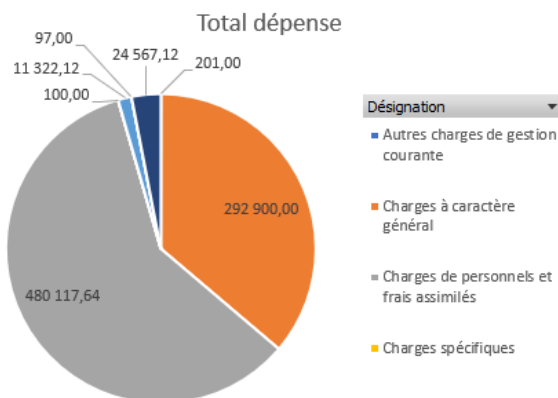


Désignation	Montant
Dotations, fonds diverset réserves	12 156,28
Subventions d'investissement reçues	39 525,00
Virement de la section de fonctionnement	24 567,12
TOTAL RECETTE	76 248,40

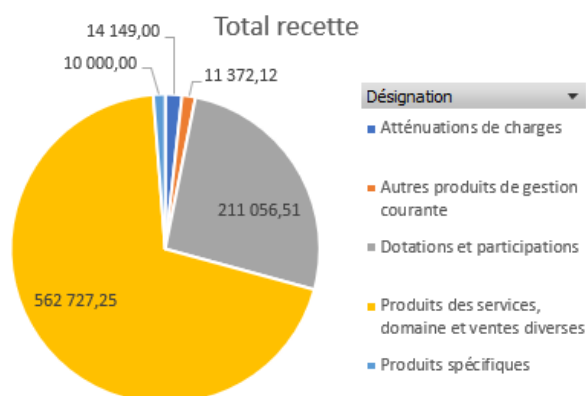


Vue d'ensemble prévisionnelle de fonctionnement en dépenses et recettes

Désignation	Montant
Charges à caractère général	292 900,00
Charges de personnels et frais assimilés	480 117,64
Autres charges de gestion courante	201,00
Charges spécifiques	100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations	97,00
Déficit de fonctionnement reporté	11 322,12
Virement à la section d'investissement	24 567,12
TOTAL DEPENSE	809 304,88



Désignation	Montant
Atténuations de charges	14 149,00
Produits des services, domaine et ventes diverses	562 727,25
Dotations et participations	211 056,51
Autres produits de gestion courante	11 372,12
Produits spécifiques	10 000,00
TOTAL RECETTE	809 304,88



Communauté de communes Bugey Sud

Edito Pauline GODET, Présidente CCBS.



Alors que nous entamons la dernière année de ce mandat, c'est avec une détermination renouvelée que nous nous tournons vers l'avenir. Cette période sera décisive pour finaliser les projets engagés et consolider les bases du développement futur de notre territoire.

Le chantier majeur portera sur l'eau et l'assainissement. Avec un investissement de près de 82 millions d'euros sur 15 ans, notre plan pluriannuel permettra d'améliorer nos infrastructures et de garantir un accès sécurisé à cette ressource précieuse.

A titre d'exemples, la mise aux normes de la station d'épuration de Culoz-Béon est programmée, et l'interconnexion du réseau d'eau potable d'Arboys-en-Bugey avec celui de Belley est réalisée.

Nous avons également lancé la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui définira les grandes orientations d'aménagement pour les années à venir.

Ce sera une occasion cruciale de réfléchir ensemble au développement durable de Bugey-Sud, en conjuguant attractivité économique et préservation de notre cadre de vie. Des ateliers participatifs à destination du grand public ont eu lieu les 1ers et 2 avril 2025.

Dans cette même logique de développement maîtrisé et cohérent, un pacte fiscal et financier solidaire va être instauré entre l'intercommunalité et ses communes membres pour favoriser la mise en œuvre de notre projet de territoire, et permettre le financement de projets communaux vertueux pour l'ensemble de Bugey-Sud.

Via cet outil, nous souhaitons renforcer la solidarité territoriale et optimiser les ressources dans un contexte financier complexe, contraint et incertain.

Malgré des marges de manœuvre limitées, l'objectif est de proposer un contrat bénéfique pour toutes les parties et qui profitera à tous les habitants.

Des moments marquants

MSL Course 10 km



Tour de France



Fête de la musique



Noël des aînés



Père Noël des enfants



Vide grenier



Commémoration



Ciné débat autour du film :

« Monsieur le Maire »

Débat animé par :

Marie Virapatirin, Consultante

Pauline Godet, présidente CCBS

Yannick Scalzotto, Sous préfet Belley

Claude Comet, Vis Président AMF01

Serge Bal, Président Amicale des Maires Bugey Sud

Thierry Vergain, Maire de Brégnier-Cordon



Inauguration Maison des Isles

Pauline godet, présidente CCBS

Sylvie Goy-Chavent, Sénatrice de l'Ain

Myriam Keller, Condeillère Régionale

Marie-Christine Hyvernât, Présidente F.O.L

Régis Castin, Vis Président CCBS

Thierry Vergain, Maire Brégnier-Cordon

Médiathèque

Consultez notre **site web** pour connaître nos actualités, nos services, notre catalogue et nos modalités d'inscription :

<https://mediatheque-bregnier-cordon.fr>



Vernissage de l'exposition :

« Le lynx Boréal »

Samedi 30
novembre 2024



Conférence « Les rapaces d'Europe »
Vendredi 21 mars 2025



Fête du court métrage avec les scolaires
Du 19 au 25 mars 2025

La vidéo à la demande, la presse en ligne et la musique en ligne :

La Bibliothèque départementale de l'Ain <https://lecture.ain.fr> propose un accès pérenne, gratuit, sans publicité à trois ressources en ligne : la vidéo à la demande, la presse en ligne et la musique en ligne. Pour bénéficier de ce service, vous devez être inscrit à la bibliothèque.



Film d'animation jeunesse à voir en ce moment sur la médiathèque numérique ❤️ :



Un chat se réveille dans un univers envahi par l'eau où toute vie humaine semble avoir disparu. Il trouve refuge sur un bateau avec un groupe d'autres animaux. Mais s'entendre avec eux s'avère un défi encore plus grand que de surmonter sa peur de l'eau ! Tous devront désormais apprendre à surmonter leurs différences et à s'adapter au nouveau monde qui s'impose à eux.
Oscar du Meilleur film d'animation 2025, César du Meilleur film d'animation 2025.

Ateliers Numériques et lancement du Café IA !

Reprise avec succès des ateliers numériques, destinés à tous les habitants désireux d'améliorer leurs compétences. Ils ont lieu chaque vendredi matin, de 9h à 10h30, et se dérouleront jusqu'au 27 juin inclus.



Que vous soyez débutant ou déjà un peu à l'aise avec les outils numériques, ces sessions vous permettront de découvrir de nouvelles pratiques et de poser vos questions dans une ambiance conviviale et bienveillante. Possibilité d'accompagnement individuel en fin de matinée.

Et ce n'est pas tout ! Afin de répondre aux questions grandissantes autour de l'intelligence artificielle, nous vous invitons à participer à nos nouveaux **Cafés IA**. Le premier se tiendra le vendredi 25 avril de 9h à 10h30. Au programme, un moment convivial d'échanges et d'apprentissages.

Maison des Isles

Edito : Julien Collier, Directeur de la Maison des Isles du Rhône - F.O.L 01



Un nouvel acteur sur la commune



Répondant à l'appel d'offre de la commune, la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ain, fédération départementale de la ligue de l'enseignement, a repris depuis juillet 2024 la gestion de la Maison des Isles. Son inauguration officielle a eu lieu le 26 avril dernier avec le concours musical du duo Brégnolan d'un « nerf de swing »

La F.O.L 01 est un réseau de 250 associations (constitué majoritairement de « Sou des écoles laïques ») qui bénéficient à près de 9500 adhérents.

Mouvement national majeur de l'éducation populaire, la ligue de l'enseignement a été fondé en 1866 sous l'impulsion de penseurs dont Jean Macé. Ce dernier était convaincu de la nécessité d'instruire les hommes pour qu'ils puissent être des citoyens libres et indépendants capables de s'émanciper des tutelles et d'assumer, en totale autonomie, leurs choix de vie, dans un cadre républicain.

A l'époque, l'illettrisme représente $\frac{3}{4}$ de la population française.

Une pétition pour une instruction publique, gratuite, obligatoire et laïque est lancée avec l'aide de la presse libérale, et connaît un très grand succès. Le « Mouvement national du sou contre l'ignorance » lancé en septembre 1871 permet de recueillir en quinze mois 1 267 267 signatures remises à l'Assemblée nationale. Cela débouchera sur les lois scolaires de la fin du XIX^{ème} siècle.

Education, culture, émancipation, laïcité, transformation sociale, engagement pour la biodiversité, sont aujourd'hui le cœur de l'action de la FOL et de la Maison des Isles.

La maison accueille depuis son ouverture des enseignants avec leurs classes pour sensibiliser les enfants à la découverte du milieu naturel et sa nécessaire préservation, la mémoire et la citoyenneté par la visite de la Maison et du Mémorial d'Izieu, l'apprentissage de la coopération, la résolution de conflits, les échanges « gagnant-gagnant. » D'autres thématiques comme le savoir rouler à vélo (une trentaine de vélos jaunes que vous verrez circuler), la préhistoire ou l'astronomie sont également abordées en attendant des interventions sur les arts du cirque.

La formation des jeunes animateurs est également une activité importante : une soixantaine de jeunes ont déjà suivi le stage de base du BAFA.

Des séminaires, réunions d'acteurs de préservation des milieux naturels sont accueillis, des groupes de cyclistes, de randonneurs et également des regroupements familiaux.

La capacité d'accueil est de 74 lits.

La restauration s'inscrit dans une démarche responsable par la confection sur place de repas à partir de produits bruts, principalement d'origine locale et bio, pour la santé de nos convives et de la planète. Marie-Alix, la cheffe de cuisine met en œuvre tout son talent pour le plus grand plaisir de chacun-e.

Cette démarche d'éducation au goût et à l'alimentation durable est un des enjeux majeurs auquel se consacre la Maison des Isles. Nous avons accueilli récemment, en ce sens, une

rencontre entre une classe de Brégnier-Cordon et une classe de St Benoit dans le cadre de l'opération « donnons goût au débat » menée sous l'impulsion de l'AFOCG et du Plan Alimentaire Territorial de la « communauté de commune ». Les enfants ont pu en apprendre plus sur les pollinisateurs, les légumes et participer à des ateliers cuisine.

A venir, « le challenge alimentation durable » lancé par le P.A.T où avec le concours de la médiathèque, nous allons proposer un accompagnement gratuit pour manger mieux sans augmenter son budget.

Nous souhaitons mener des actions concrètes pour et avec le concours des habitants. Des animations verront le jour à partir de la rentrée scolaire. Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour les imaginer et les mettre en œuvre.

Pour l'heure, nous accueillons un dimanche par mois, les répétitions du « chœur Lenoli » dans un répertoire de chants des Balkans qui se produira en concert à la Maison des Isles le 15 juin à 17h. Nous sommes heureux d'ouvrir notre volet culturel avec ce projet porté par l'association Bugey Sud Actif.

Voici pour une présentation résumée de la Maison des Isles du Rhône qui remercie la commune pour son soutien ainsi que la communauté de commune.

Il est à souligner le rôle important des salariées et bénévoles qui contribuent au bon fonctionnement de la maison : merci à toutes et tous !

Classes de Cormoranche/Saône
à la cascade de Glandieu



Jeunes cyclistes du Comité de Savoie en stage
pendant les vacances de Pâques



Julien Collier, Directeur de la Maison des Isles du Rhône - F.O.L 01

Tel : 04 79 87 26 62 – mail : maisondesisles@fol01.org

Mission locale



LA MISSION LOCALE TOUJOURS PLUS PROCHE DES JEUNES

INFORMATION | ACCOMPAGNEMENT | ORIENTATION | FORMATION | EMPLOI

La Mission Locale Bugey - Plaine de l'Ain :

- **Experte de la jeunesse**, elle accompagne les jeunes de 16 à 25 ans révolus, scolarisés, en recherche d'emploi, salariés ou même créateurs d'entreprise, dans leur insertion sociale et professionnelle et les aiguille vers divers parcours de formations.

- **Propose de multiples solutions**, notamment pour la découverte des métiers par les immersions en entreprises : À mi-octobre près de 150 conventions Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) ont été engagées ; 30 actions menées avec les entreprises du territoire, et près de 15 rencontres avec les centres de formations du secteur. Prescriptrice, elle aiguille et oriente les jeunes vers divers parcours de formations.

- **Facilite les mises en relation entre les jeunes et les professionnels** en recherche de main d'œuvre.

- **Propose des accompagnements adaptés** à chaque jeune rencontré.

- **Accompagne sur les thématiques** tels que la santé, le logement et la mobilité pour aborder l'avenir plus sereinement.

La Mission Locale dispose de 16 lieux d'accueil dont un près de chez vous, renseignez-vous par téléphone au 04 74 34 61 22.

En 2024, les antennes de Loyettes et Belley et ses 13 permanences donnent accès à une offre de service similaire à celle proposée au siège à Ambérieu-en-Bugey.



Talia, domiciliée à Serrières de Briord, accompagnée par la mission locale depuis mai 2023 est suivie par Audrey de la Mission locale dans le cadre du Contrat Engagement Jeune.



C'est quoi pour vous le dispositif CEJ ?

Il permet d'aider les jeunes et de les accompagner dans les différents projets. On peut participer à des ateliers, gagner en confiance. Il peut y avoir une allocation qui nous soutient pour accéder à la formation ou à un emploi, par exemple, mais aussi dans les besoins quotidiens et pour décrocher le permis de conduire.

Pouvez-vous nous raconter votre parcours depuis votre inscription à la mission locale ?

J'ai participé à plusieurs ateliers car je manquais de confiance en moi (Eloquence, débats, confiance en soi, théâtre). J'ai aussi réalisé des ateliers pour préparer mon entrée en formation (CV, lettre de motivation, simulation d'entretien).

J'ai suivi une formation qualifiante CAP AEPE (Accompagnant Educatif de la Petite enfance) d'août 2023 à mai 2024, que j'ai obtenue avec la mention Assez Bien. J'ai maintenu le lien avec ma conseillère pendant toute la durée de la formation par téléphone, mail et par l'application CEJ.

Après la formation, j'ai participé à une action sport où j'ai pu m'initier à de nouvelles activités. Ensuite, j'ai trouvé un emploi de remplacement en tant qu'auxiliaire de crèche à Lagnieu. Aujourd'hui, j'envisage de poursuivre vers la formation d'Auxiliaire de Puériculture avec l'organisme St So Formation, et de travailler en attendant la rentrée 2025. Je suis en cours de permis de conduire.

Que diriez-vous aux jeunes qui ne sont pas encore inscrits à la ML ?

Je leur dirai d'y aller ! Notamment pour les jeunes qui sont « un peu perdus » dans leur projet. Pour moi, c'est un employeur, partenaire de la Mission locale « Enfance et Loisirs » à Serrières de Briord qui m'a conseillé de venir pour mon projet de formation. La Mission locale m'a permis de vraiment prendre confiance en moi. Aujourd'hui, je peux appeler un employeur ou une autre personne, alors qu'avant mon inscription à la Mission locale, je n'arrivais pas à le faire.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer en prenant un rendez-vous proche de chez vous au **04 74 34 61 22**

Retrouvez-nous sur nos réseaux sociaux :

FACEBOOK <https://www.facebook.com/mljbpa>

INSTAGRAM <https://www.instagram.com/missionlocalebpa>

LINKEDIN <https://www.linkedin.com/company/mljbpa>

YOUTUBE <https://www.youtube.com/channel/UCXO06ag8IGzbPEpGdW11IQ>

Conteneurs

Si votre conteneur est plein ne pas déposer ses déchets à coté mais se reporter vers un autre conteneur (il y en a suffisamment dans la commune).

APPLICATION "MON CONTENEUR DÉBORDE"



Sur tout le territoire Bugey-Sud, vous pouvez signaler, à l'aide de votre smartphone, l'état d'un conteneur semi-enterré en 2 étapes :

1. Scanner le QR code installé sur le conteneur
2. Signaler le problème.

Trois possibilités de signalement sont à votre disposition :

- Le conteneur déborde,
- Le conteneur est cassé,
- Le conteneur est sale.

Rappel important :

Les zones des conteneurs ne fait pas office de déchetterie, ne pas déposer quoi que ce soit autour et bien respecter le tri indiqué.



MERCI

*Pour garder notre
commune propre*

Le bon voisinage, règlementation du bruit :

Horaires autorisés pour effectuer des travaux :

- En semaine : de 8h à 12h et de 14h à 19h.
- Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

Règles d'Urbanisme

PERMIS

Permis de construire

Un permis de construire est à demander notamment pour créer une surface de plancher supérieure à 20 m² (40m² dans certains cas) ou changer la destination de locaux tout en modifiant la façade ou les structures porteuses. Les projets concernant une maison individuelle et/ou ses annexes, bénéficient d'un formulaire spécifique.

Permis de démolir

Le permis de démolir concerne les projets ayant pour objet de démolir tout ou partie d'une construction.

Permis d'aménager

La demande de permis d'aménager intervient en particulier pour la réalisation de lotissements ou la création de parking au-delà de 50 places.

DÉCLARATION PRÉALABLE

La déclaration préalable est nécessaire pour les petits travaux de types ravalement ou modification de façade, nouvelle construction de moins de 20 m² de surface de plancher (40 m² dans certains cas), clôture, piscine, réfection de devanture, changement de destination sans modification de façade...

Il existe 3 types de formulaires de déclaration préalable, adaptés aux différents cas de figure.

Quand dois-je payer la TA et la TAP ?

Cela dépend de la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme.

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP, PA ou PC) a été déposé avant le 1^{er} septembre 2022 :

- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en 1 échéance : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme
- si le montant est supérieur à 1 500 € : à régler en 2 échéances de montant égal :
 - * la première : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation
 - * la seconde : 2 ans après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation

A noter que la TAP est due en une seule échéance : 1 an après la date de décision expresse ou tacite de l'autorisation d'urbanisme

Si le dossier d'autorisation d'urbanisme (DP, PA ou PC) a été déposé à compter du 1^{er} septembre 2022 :

La date d'exigibilité est décalée à l'achèvement des travaux (en dehors du cas particulier des constructions de plus de 5 000 m²) :

- si le montant est inférieur à 1 500 € : à régler en 1 échéance : trois mois après la date d'achèvement des travaux au sens fiscal (article 1406 du code général des impôts) ;
- si le montant est supérieur à 1 500 € : à régler en 2 échéances de montant égal : trois mois et neuf mois après la date d'achèvement.

A noter que la TAP est due en une seule échéance : trois mois après la date d'achèvement des travaux.



Quelles démarches dois-je réaliser ?

Vous devez, dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux, déclarer les éléments de consistance de votre construction. Pour cela, rendez-vous sur votre espace sécurisé sur www.impots.gouv.fr, service « Biens immobiliers ».

Les éléments indiqués seront utilisés pour déterminer l'évaluation cadastrale de votre bien (qui sera la base de votre imposition aux taxes foncières notamment), et le calcul de vos taxes d'urbanisme pour les dossiers d'autorisation d'urbanisme (DP, PA ou PC) déposés à compter du 1^{er} septembre 2022



L'accès au service « Biens immobiliers » sur impots.gouv.fr permet de traiter l'ensemble des démarches fiscales.
La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAECT) auprès des services de l'urbanisme de la mairie reste nécessaire, ne l'oubliez pas !
Renseignez-vous sur :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1997>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES TAXES EN 2025



Vous construisez ?
Vous rénovez ?
Vous faites un aménagement
ou un agrandissement ?



N'oubliez pas de prévoir la taxe d'aménagement (TA) et la taxe d'archéologie préventive (TAP) dans votre budget

Qu'est-ce que la TA ?

La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc...)

La TA est composée :

- d'une part communale qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (pas d'affectation à une opération particulière),
- d'une part départementale en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

La TA la TAP



Qu'est-ce que la TAP ?

La taxe d'archéologie préventive est exigible pour tous les travaux qui donnent lieu à une autorisation d'urbanisme dès lors que lesdits travaux affectent le sous-sol.

Elle contribue au financement de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour la réalisation de fouilles archéologiques.



Janvier 2025



Quand suis-je taxable et comment est calculée ma taxe?

Le fait générateur : la délivrance tacite ou expresse de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire ou d'aménager)

Petite leçon de calcul de la TA et de la TAP

$$TA = \begin{cases} S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux communal} \\ + \\ S \times \text{valeur forfaitaire} \times \text{taux départemental} \end{cases}$$

$$TAP = S \times \text{Valeur forfaitaire} \times \text{taux TAP}$$

Un abattement unique de 50 % pour la TA et la TAP a été institué. Il s'applique :

- aux 100 premiers mètres carrés des résidences principales
- aux locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS)
- aux constructions abritant des activités artisanales ou industrielles

Des exonérations facultatives ont pu être instituées localement : renseignez vous auprès de votre collectivité.

NOTA

► Les valeurs forfaitaires et les taux peuvent être actualisés chaque année

► Valeurs forfaitaires pour 2025 :

Construction = 930 € / m²
Stationnement = 3 052 € / place *
Piscine = 262 € / m²

Ces valeurs forfaitaires sont à multiplier par les taux communal, départemental et TAP indiqués ci-contre.

► Taux communal :

Fixé par délibération du conseil municipal

► Taux départemental :

Fixé par le conseil départemental : 2,50 %

► Taux TAP : 0,40 %

► S = surface fiscale

Somme des surfaces de chaque plancher closes et couvertes dont la hauteur est > à 1,80 m, calculée au nu des façades du bâtiment, déduction faite des vides et trémies



Quel sera le montant des sommes dues au titre de la TA et de la TAP ?

En prenant en compte :

- Valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel = 930 €
- Taux communal = 3 % (exemple car différent selon les communes)
- Taux départemental = 2,50 %
- Taux TAP = 0,40 %

* A noter que le garage constitue de la surface taxable s'il n'est pas aménagé au-dessous ou en-dessous des immeubles

CALCUL POUR UNE MAISON (Exemple n°1)

Pour les 100 premiers m² le montant s'élève à :

TA : part communale = 100 x (930 x 50 %) x 3 % = 1 395 €

TA : part départementale = 100 x (930 x 50 %) x 2,50 % = 1 162,50 € arrondi à 1 163 €

TAP = 100 x (930 x 50 %) x 0,40 % = 186 €

Pour les 60 m² restants le montant s'élève à :

TA : part communale : 60 x 930 x 3 % = 1 674 €

TA : part départementale : 60 x 930 x 2,50 % = 1 395 €

TAP : 60 x 930 x 0,40 % = 223,20 € arrondi à 223 €

MONTANT TOTAL :

TA = 1 395 + 1 163 + 1 674 + 1 395 = 5 627 €

TAP = 186 + 223 = 409 €

} = 6 036 €



CALCUL POUR UN ABRIS DE JARDIN (Exemple n°2)

Sachant que la valeur forfaitaire fixée par arrêté ministériel s'élève à 930 €, le montant total des sommes dues s'élève à :

TA : part communale = 15 x 930 x 3 % = 418,50 € arrondi à 419 €

TA : part départementale = 15 x 930 x 2,50 % = 348,75 € arrondi à 349 €

TAP : 15 x 930 x 0,40 % = 55,80 € arrondi à 56 €

} = 824 €



Pour éviter toute erreur, mentionnez scrupuleusement vos surfaces créées conformément aux travaux réalisés ainsi que la surface existante. La surface de plancher n'est pas la surface fiscale. Cette dernière est souvent plus élevée.

Où obtenir des renseignements sur le calcul de vos taxes d'urbanisme ?

-auprès de votre commune afin de connaître le taux voté par la commune et les exonérations éventuellement instituées

-auprès du Service Départemental des Impôts Fonciers - 5 rue de la Grenouillère BP 30413 01012 Bourg-en-Bresse Cedex (04 74 45 86 00) ou depuis votre messagerie sécurisée, dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr

Si le dossier de demande d'urbanisme a été déposé à compter du 01/09/2022

-auprès de la Direction Départementale des Territoires - 23 rue Bourgmayeur 01012 Bourg-en-Bresse (04 74 45 62 37) / Courriel : ddt@ain.gouv.fr

Si la réclamation concerne un titre de taxe d'urbanisme émis par la Direction Départementale des Territoires => antérieur au 01/09/2022

APAVER du 15 au 27 mai 2025



GESTION SÉDIMENTAIRE franco-suisse du Haut-Rhône



Comprendre les « APAVER » (Abaissement Partiel de la retenue de VERBOIS)

Réalisée tous les 4 ans sous la supervision des autorités franco-suisses, cette opération vise à prévenir le risque d'inondation de certains quartiers de Genève, mais aussi à favoriser la continuité sédimentaire nécessaire à la vie du fleuve le plus puissant de France.

Pendant 12 jours, CNR, la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP) et les Services Industriels de Genève (SIG) coordonnent un vaste dispositif de gestion sédimentaire.

L'objectif : faire transiter graduellement jusqu'à 1,5 million de m³ de sédiments, stockés dans la retenue du barrage suisse de Verbois.

Réalisée tous les 3 à 4 ans sous la supervision des autorités franco-suisses, cette opération vise à prévenir le risque d'inondation de certains quartiers de Genève, mais aussi à favoriser la continuité sédimentaire nécessaire à la vie du fleuve le plus puissant de France.

Prévenir le risque d'inondation, prendre soin du fleuve



L'Arve, qui prend sa source dans le massif du Mont Blanc et se jette dans le Rhône à l'aval de Genève, transporte près de 700 000 m³ de matières en suspension par an. La moitié de ces matériaux (limons, sables, graviers) s'accumule chaque année dans la retenue de Verbois. Le problème majeur survient lors des crues de l'Arve, puisque le niveau d'eau en amont du barrage augmente et accentue significativement le risque d'inondation, notamment dans le quartier de la Jonction à Genève.

Evacuer graduellement les sédiments vers l'aval pour faciliter le passage des crues et prévenir les débordements, c'est l'enjeu premier de l'opération menée conjointement par CNR, la SFMCP et les SIG. Le second enjeu est environnemental : remettre en circulation ces matières essentielles au

maintien de l'équilibre sédimentaire du Rhône et de son delta en Camargue, tout en maîtrisant les impacts de l'opération.

Des sédiments sous haute surveillance



Concrètement, l'opération consiste à abaisser progressivement et de manière concomitante le niveau des retenues des barrages de Verbois (SIG), Chancy-Pougny (SFMCP) et Génissiat (CNR). CNR effectue parallèlement des manœuvres spécifiques sur ses 5 aménagements hydroélectriques situés à l'aval, entre Seyssel et Sault-Brénaz. Pendant 12 jours, plus de 400 personnes réparties sur le Rhône genevois et le Haut-Rhône français se relaieront pour piloter et surveiller le bon déroulement de

l'opération, effectuer de nombreux suivis environnementaux, et réaliser des prélèvements pour contrôler la qualité de l'eau et sa concentration en sédiments.

Sur toute la durée de l'opération, la réglementation impose de maintenir un taux moyen de matières en suspension de 5 grammes par litre d'eau, l'équivalent d'une cuillère à café, pour maîtriser les impacts sur la biodiversité du fleuve, notamment sur les poissons. Suivi de près par des organismes de recherche scientifique, et mené en lien étroit avec les fédérations et les associations de pêches locales, ce mode de gestion sédimentaire transfrontalier sera également observé par plusieurs délégations étrangères.

Mesures de sécurité

Côté français : entre le 15 mai et le 6 juin inclus, la navigation, la baignade et les pratiques sportives seront interdites sur le Rhône, entre la frontière suisse et l'aménagement hydroélectrique de Sault-Brénaz. Les écluses d'Anglefort, de Brens et de Savières seront hors service.

La pêche sera interdite dans les vieux Rhône de Chautagne, Belley et Brégnier-Cordon. Seules les pêches de sauvegarde et de sauvetage effectuées par CNR, les services de l'Etat, les associations de pêche locales et de protection des milieux aquatiques seront autorisées.

Calendrier 2025

➤ Juin 2025



Vendredi 13 juin – Concert de Marina Diem's – Mairie - Salle des Fêtes

Samedi 21 juin – Fête de la musique - Comité des Fêtes et Mairie - Salle des Fêtes



Vendredi 28 ou samedi 29 juin – Kermesse de l'école (date à confirmer) - Sou des écoles - Cour de l'école

➤ Juillet 2025

Cérémonie du 14 juillet - Mairie - Monument aux morts puis Salle des Fêtes

Samedi 19 juillet – Fête du Plan d'eau - Comité des Fêtes - Plan d'eau de Glandieu



➤ Août 2025

Du 29 août au 20 septembre – Tournoi de tennis - Tennis Club - Terrains de Tennis

➤ Septembre 2025

Du 29 août au 20 septembre – Tournoi de tennis - Tennis Club - Terrains de Tennis

13 ou 20 septembre – Vente de tartes au four (date à confirmer) - Tennis Club - Espace associatif

Mardi 23 septembre – Don du sang - EFS et Amicale des donneurs de sang du Bugey - Salle des Fêtes

Dimanche 28 septembre – Course MSL - Multi Sport Loisirs - Espace associatif

Etat civil en 2024

NAISSANCES

JACQUEMIN	Mao	11/11/2024
MAISONNAT	Aurore, Jehanne, Marie	26/03/2024
MARION DOMONT	Lexie	05/05/2024
REGAIRAZ	Aaron, Tyllo, Hervé	30/03/2024
SANCHEZ TATOULIAN	Liyana, Shannon, Marjorie, Sophie	25/10/2024
SOTTON	Mylann	29/02/2024

MARIAGES

TROUILLET MURET	Jean-Paul Audrey	13/03/2024
PAILLARD CAPLIER	Fabrice, Patrick Sarrah	11/05/2024
BALDUCCI ROUYER	Kevin Laetitia	08/06/2024
LOHIER ARMANET	Pascal, André, Marcel Corinne, Marguerite, Renée	29/06/2024
HENRIOT JOSEPHINE	Florent, David Kathy, Luisia	06/07/2024
PONCET QUAIRE	Stéphen, Albert, Gérard Jessica	20/07/2024
BLANC SERANO	Franck Charlotte, Camille	20/09/2024
PRINCE DUFOUR	Eric, Adel, Xavier, Marie Lauriane, Edith	21/09/2024
GENTIN GROSS	Cyril, Frédéric, Nicolas Stella	28/09/2024

DECES

FELTESSE	Maurice, Pierre	09/03/2024
PEZANT veuve BOUVIER	Michelle	18/06/2024
BOURRON	Jean-Pierre	25/06/2024
TRICHARD-CORVAISIER	Jean-Pierre	12/07/2024
MÉRIAUDEAU	Robert, Paul, Georges	27/07/2024
PORTA veuve GIRERD	Anne-Marie, Hélène	05/10/2024

Infos utiles

Votre Mairie

Site : <https://www.bregnier-cordon.fr>

Nous écrire :

Mairie de Brégnier Cordon
934 rue de la Mairie
01 300 BREGNIER CORDON
mairie@bregnier-cordon.fr

Nous appeler :

Tél : 04 79 87 21 15

Elections municipales 2026

Les communes de moins de 1000 personnes vont passer au scrutin de liste **paritaire**.

Pour Brégnier-Cordon chaque liste devra avoir au minimum 13 candidats (parité 6 et 7).

Une rature éliminera la liste complète.



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre collectivité en 4 CLICS

1

Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette



2

Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).

3

Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ❤️ à côté du nom de votre collectivité. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !
L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

© PanneauPocket



Bientôt 16 ans ? PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

C'est obligatoire !

Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

Comment ?

Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

Toutes les informations ici



INSTAGRAM
@armeesjeunesse

LINKEDIN
Direction du service national
et de la jeunesse

X
@DSNjeunesse

YOUTUBE
@DSNjeunes

Frelon Asiatique



Notre référent sur Brégnier-Cordon :

Le rôle du référent frelon asiatique

Le référent a pour rôle :

- Participer avec le délégué local à définir le nombre de pièges nécessaires à une lutte efficace.
- Définir avec le délégué local les meilleurs emplacements possibles.
- Obtenir les autorisations d'installation et d'accès aux emplacements situés sur un domaine privé.
- Installer les pièges.
- Assurer la remontée régulière des informations du piégeage.
- Informer les particuliers concernés par un nid
- Faire connaître et s'assurer de la bonne utilisation du site de signalement www.frelonsasiatiques.fr

Pour remplir son rôle il peut s'adjoindre un ou des bénévoles. Des documents pédagogiques sont mis à sa disposition.

Il s'engage à suivre les consignes de l'Apiculteur Bugiste

Une dizaine de pièges à frelon ont été installés sur la commune.

Plus de 200 frelons asiatiques ont été capturés.

Pour récupérer les essaims d'abeille :

Référent sur les communes Saint-Benoît, Groslée, Bregnier, Evieu

Marie-Hélène COLOMBIN

Tel :06 12 39 78 93

Mail : Mariehelene.colombin@yahoo.com



Randonneurs et amoureux de la nature



Avec l'arrivée des beaux jours, vous êtes de plus en plus nombreux à aller pratiquer des activités outdoor : randonnée, course, vélo, canoë etc.

Que vous marchiez, ou que vous pédaliez, si vous remarquez une anomalie ou que vous rencontrez un problème (une erreur de balisage, un panneau défectueux, un problème de sécurisation etc...) n'hésitez pas à le faire remonter via l'application Suricate.

Suricate, qu'est-ce que c'est ?

Suricate est un site internet et une application mobile qui met en relation les pratiquants de sports de nature et les gestionnaires des lieux de pratique, afin de préserver la qualité des espaces, les sites et les itinéraires relatifs aux sports et loisirs de nature.

Les pratiquants signalent et géolocalisent les incidents rencontrés et tout ce qui pourrait empêcher ou contraindre la pratique de leur activité.

Les signalements sont ensuite communiqués automatiquement à un réseau de plus de 1 000 référents répartis sur l'ensemble du territoire national et issus des collectivités territoriales, des fédérations sportives, des services de l'Etat et ou encore des gestionnaires d'espaces naturels.

Ce dispositif est porté par le ministère chargé des sports, avec l'appui du Pôle ressources national sports de nature, et permet de maintenir une offre de qualité pour tous les pratiquants des sports Outdoor !

Ensemble, préservons nos sites de pratiques de sports de nature !

Pour en savoir plus :

www.sentinelles.sportsdenature.fr

Campagne de stérilisation des chats errants sur la commune de Bregnier-Cordon



NOTRE ACTION :

Dans une démarche de gestion de la population féline et de bien-être animal, la commune de Bregnier-Cordon met en place une campagne de stérilisation des chats errants, en partenariat avec l'association Les Chats Errants de Bugey-Sud et la clinique vétérinaire de Saint Genix-sur-Guiers.



VOTRE QUARTIER :

Les chats trappés seront stérilisés, identifiés au nom de l'association, déparasités puis relâchés sur site. Ils pourront être proposé à l'adoption ou être placés en famille d'accueil.

Afin d'éviter toute confusion au moment de l'opération, nous invitons les propriétaires à identifier leurs chats (en leur mettant un collier si il n'est pas identifié par puce électronique ou tatouage).

En cas de capture accidentelle, si l'animal est identifié, il sera immédiatement relâché.



VOTRE PARTICIPATION :

Si vous le souhaitez vous pouvez rejoindre le groupe de bénévoles de l'association "Les Chats errants de Bugey-Sud" ou signaler à l'association ou la mairie les zones de chats errants sur la commune.

Pour rappel :
L'identification
des chats est
obligatoire depuis
le 1er janvier 2012

Décret n° 2020-1625 du
18 décembre 2020 portant
diverses mesures relatives
au bien-être des
animaux
d'élevage et de
compagnie



Le four à pain du Bugey, dit "four banal"

Le four à pain "banal" fait pleinement partie intégrante du patrimoine vernaculaire Bugiste.

Présents dans chaque village et dans presque chaque hameau, les fours à pain, construits en pierre et souvent coiffés de lauzes, constituent un élément caractéristique et majeur du patrimoine bugiste.

Ces fours témoignent d'une tradition communautaire remontant au Moyen-Âge.

En effet, sous l'Ancien Régime et jusqu'à la Révolution, les paysans avaient pour obligation de cuire leur pain dans le four banal appartenant au seigneur.

On parle ainsi de four banal parce que le seigneur, au nom du droit de ban, percevait une redevance ou une taxe souvent en nature en contrepartie de laquelle il se devait d'entretenir le four et le chemin qui y conduisait.

Cette taxe seigneuriale était d'autant plus mal supportée que le paysan, pour sa consommation personnelle aurait pu cuire son pain dans le four installé dans la cheminée de sa propre mesure.

Dans la pratique, le four banal était généralement affermé à des boulangers appelés fourniers qui retenaient pour la consommation du seigneur une partie des miches de pain cuites.

On cuisait pour la semaine, la quinzaine, parfois plus, de gros pains chargés de mie sous une grosse croûte afin d'assurer la plus longue conservation naturelle possible.

Il existe, dans le Bugey deux grands types de fours à pain (si on excepte les rares fours particuliers présents dans les fermes isolées).

Dans le Bas Bugey, le fournil, voûté en tuf, n'est pas fermé.

De plus, cette façade ouverte est fréquemment surmontée, comme pour les habitations, d'un escalier de dalles appelé pignon à redents ou à lauzes.

En Haut-Bugey, sur le plateau d'Hauteville-Brénod, le fournil appelé "chapelle" est fermé, pour isoler le four du froid, donnant ainsi à l'édifice l'apparence d'une maisonnette sans fenêtre.

Le fournil abrite des banquettes en pierre ou de simples plateaux de bois utilisés pour le dépôt des panetons.

La voûte maçonnée du fournil empêche le contact des braises avec la charpente. La "gueule" du four est obstruée par une porte métallique montée sur une coulisse horizontale.

En 1790, la gestion des fours est revenue aux municipalités. Les fours banaux devinrent communaux.

Les municipalités attachèrent toujours un grand intérêt aux fours.

Au XIXe siècle, elles établirent même des règlements pour prévenir des incendies et des contestations.

En effet, souvent, des "rixes sérieuses" survenaient entre utilisateurs.

Personne ne voulait chauffer le premier pour deux raisons : la trop grande quantité de bois à brûler et la difficulté à réaliser de bonnes premières fournées. Il était alors souvent exigé que chaque four n'aurait que deux ou trois fournées par jour.

Tous ceux voulant cuire étaient obligés d'aller s'inscrire la veille, soit sur un panneau de bois placé à l'intérieur du four, soit auprès du dépositaire de la clef du four, qui leur délivrait un numéro.

Quant aux incendies, ils étaient fréquents pour les habitations à proximité des fours car les toitures des fermes généralement en chaume ou en bardeaux étaient très inflammables.

Les municipalités prirent donc des mesures de sécurité. Le feu ne devait être allumé qu'après le jour et éteint avant la nuit ; la braise et les cendres ne devaient être transportées que de jour dans des vases couverts.

Avec le développement des boulangeries et la diminution progressive du nombre d'agriculteurs au XXe siècle, l'utilisation des fours à pain se raréfia et aujourd'hui, ils ne servent plus que pour des fêtes de village organisées par les associations locales qui cuisent le pain mais aussi les traditionnelles "galettes au sucre" ou des tartes salées....

Brégnier Cordon



La Bruyère

Les fours sont à la disposition de tous mais il convient de faire une demande en mairie.

La mise en chauffe exige une attention particulière. Elle s'effectue sur plusieurs jours.

Tous les types de bois sont utilisables.

L'utilisation de cagettes est proscrite.

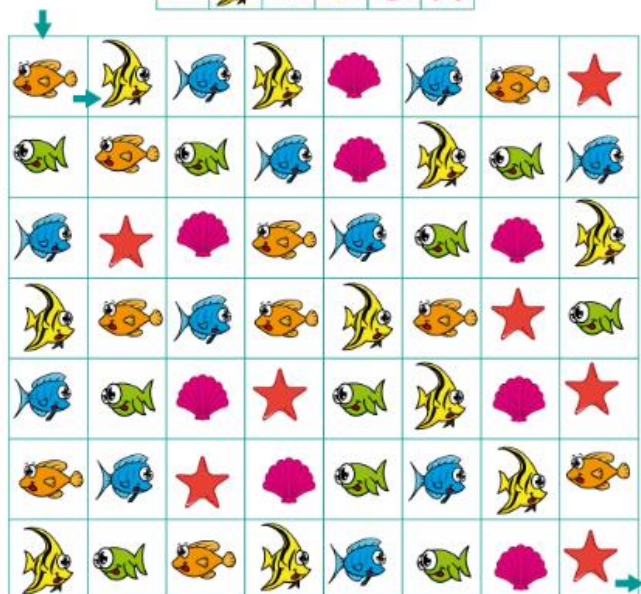
Les agrafes endommagent la sole et peuvent se retrouver dans les pâtes cuites à même la sole.



le coin des enfants

La suite logique

Pour trouver la sortie du labyrinthe, suis les cases en respectant toujours cet ordre



SUDOKU

		5		2	4		1	3
		6		3	1			
		1		8	9	5		7
1	6			9	7			5
7	5	8	3				9	
		9	8		5			
5		7		6		3	2	4
	1		4	5		9	7	
	4	3			2			

SOLUTION

9	8	5	7	2	4	6	1	3
4	7	6	5	3	1	2	8	9
2	3	1	6	8	9	5	4	7
1	6	4	2	9	7	8	3	5
7	5	8	3	1	6	4	9	2
3	2	9	8	4	5	7	6	1
5	9	7	1	6	8	3	2	4
8	1	2	4	5	3	9	7	6
6	4	3	9	7	2	1	5	8

LES MOTS CACHÉS : LES POUX

POUX - PARASITE - LENTES - INSECTE - INSECTICIDE - CHEVEUX - RACINES
SHAMPOING - LAVANDE - VINAIGRE - INFESTATION - METHODES
PREVENTION - TRAITEMENT - TETE

E W W C E J P A R A S I T E K
X Q V I N A I G R E U Y R L F
U T K B I N S E C T E C A T Z
I N F E S T A T I O N I I Z N
D R J M T E T E W L E N T E S
Q X I N S E C T I C I D E Z S
C H E V E U X N Q Q V H M P J
G R A C I N E S H F F F E X R
P V C E Q S H A M P O I N G I
O S C Y N D G P W Q I P T T K
U R N Y Z P R E V E N T I O N
X G G P C M E T H O D E S N S
Q G Z M V I R O R T E W Y K U
P L A V A N D E J Y H H Z V Ç
D T S I H B L P N J Z D E F F

Trouve ce qui se cache

Retrouve les objets cachés dans le dessin. Colorie-les de la même couleur à l'intérieur et à l'extérieur.

